

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

PROGRAMME DE FORMATION



AGENT DE SECURITE « APS »

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - MAC

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

Objectifs : Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

Durée : Minimum 34 heures (dont 13h sur le risque attentatoire et 7 heures de MAC SST)
Dates : / / au / /

Responsable pédagogique : Armando HEMBERT

Nombres de participants : Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 12 candidats

Tarifs : 510€00 pour 34 heures de formation

Accessibilités aux personnes en situation de handicap : Veuillez contacter le centre de formation pour connaître les possibilités d'adaptation.

Public concerné : Tous les titulaires d'une carte professionnelle de « Surveillance humaine ou de gardiennage ».



Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

Délais d'accès : Ce stage devra être fait dans les 24 mois avant la date de fin de validité de la carte professionnelle

Avant le stage, il y aura une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).

Cas de dispense :

Si vous êtes titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, vous pouvez être dispensée, à votre demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours » (donc -7h de formation, soit un total de 27h).

Si vous avez déjà suivi ce recyclage, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de votre carte professionnelle, vous pouvez être dispensée, à votre demande, du suivi de ce recyclage

Méthode mobilisés : Cours théoriques avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mises en situation. Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, support de cours papier

Modalités évaluation : à l'issue de la formation, sera sanctionnée par une attestation de formation pour chaque stagiaire suivant La réglementation du CNAPS



Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

DESCRIPTION DU POSTE

L'AGENT DE SÉCURITÉ QUALIFIÉ assure la protection des biens meubles et immeubles ainsi que celle des personnes physiques ou morales liées directement ou indirectement à la sécurité des biens.

MISSIONS

ACCUEIL ET CONTRÔLE D'ACCÈS

Les missions d'accueil et de contrôle d'accès constituent le 1er maillon de la chaîne de la sécurité. Elles s'exercent dans le cadre strict des consignes particulières du poste. Elles excluent notamment les tâches à caractère administratif, logistique ou protocolaire susceptibles de détourner l'agent de sa mission de gestion des entrées et sorties du personnel, des prestataires et des clients de l'entreprise utilisatrice.

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET INCENDIE

Les missions de sécurité technique visent à assurer la continuité et l'intégrité du fonctionnement des infrastructures confiées par l'entreprise cliente dans le cadre strict des consignes particulières au poste.

Cette fonction d'alerte et d'intervention de première urgence n'a pas pour objet de se substituer aux contrôles et à l'intervention de spécialistes (services spécialisés incendie, services publics).

SURVEILLANCE GENERALE

Les missions de surveillance générales visent à prévenir, à intervenir, à protéger et à rendre compte de toutes situations pouvant entraîner un dommage quelconque dans l'entreprise ou l'agent exerce ces missions.

L'agent de prévention et de sécurité intervient dans tous les domaines de la surveillance humaine tels que les magasins, les industries, les événements sportifs récréatifs et culturels. Dans les missions de rondier intervenant.

SECOURS AUX PERSONNES PROTECTION ET ALERTE EN CAS D'ACCIDENT OU ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL

Ces missions consistent à prendre les mesures conservatoires (mise en place d'un périmètre de sécurité), à donner l'alerte et à faciliter et guider les secours.

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

MODULES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES	DURÉE MINIMALE
Gestes élémentaires de premiers secours	Intervenir face à une situation d'accident	Savoir : - situer le cadre juridique de son intervention ; - réaliser une protection adaptée ; - examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ; - faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ; - secourir une victime de manière appropriée.	7 heures
Principes de la République	Connaître les principes de la République Française	Connaître : - les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; - les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; - l'Etat de droit et de respect de l'ordre public.	3 heures
Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité	Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle	Connaître : - les évolutions récentes du livre VI ; - le code de déontologie ; - le principe d'exercice exclusif ; - les conditions de détention et d'usage des armes ; - les obligations relatives au port des uniformes et des insignes ; - la non-confusion avec un service public ; - les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir ; - les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ; - la non-assistance à personne en danger ; - l'omission d'empêcher un crime ou un délit ; - les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ; - le secret professionnel.	4 heures
Compétences opérationnelles générales (7 heures)	Gérer les conflits	Maitriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits. Savoir : - traiter une agression verbale ; - gérer ses émotions ; - adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.).	3 heures 30 minutes dont 2 heures de pratique
	Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage	Connaître : - le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages ; - les modalités d'agrément ; - les éléments générateurs de situations	3 heures 30 minutes dont 2 heures de pratique

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

		<p>conflictuelles lors de ces missions.</p> <p>Maîtriser les techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inspection visuelle des bagages ; - de la palpation. 	
Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures)	Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes	<p>Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ; - les différents types de terrorisme (Vigipirate) ; - historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ; - méthodologie du terrorisme ; - motivation du terrorisme ; <p>Connaître les différents modes opératoires traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attentats aveugles ; - attentats suicides ; - prises d'otages et exécution ; - attaques avec armes de guerre ; <p>Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) ; - la menace informatique. 	1 heure 30 minutes
	Connaître les niveaux de risque associés	<p>Comprendre le niveau de risque en France</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre. <p>Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - processus de raisonnement ; - sites sensibles, population ciblée. 	1 heure
	Connaître les différents matériels terroristes	<p>Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice ; - les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ; - les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif) ; - sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel. 	1 heure
	Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	<p>Savoir cultiver son comportement</p> <p>Savoir combattre les habitudes et les routines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être attentif, vigilant et dissuasif ; - respecter les procédures ; <p>Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme</p>	1 heure
	Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	<p>Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects</p> <p>Reconnaître les comportements suspects (le profiling)</p>	1 heure

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

		<p>Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)</p> <p>Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations</p>	
	Savoir entretenir sa culture de la sécurité	<p>Savoir utiliser le retour d'expériences</p> <p>Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité</p> <p>Savoir s'informer</p>	30 minutes
	Se protéger soi-même	<p>Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actes réflexes ; - courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique. 	2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
	Protéger	Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité	
	Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	<p>Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ; - Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance). <p>Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace</p>	
	Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	<p>Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attitudes et comportements ; - à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ; - connaître les missions du centre opérationnel de police (COP). <p>Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un citoyen sensibilisé. 	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
	Sécuriser une zone	<p>Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'urgence et post-attentat ; - contrôle des accès ; - attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ; - prendre en considération le risque de surattentat. 	
	Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ; 	30 minutes

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

		- les blessures par explosions (notions : blast et projectiles).	
	Notions de secourisme « tactique »	<p>Comment agir face à des blessés à la suite de plaies par balle(s) ou blessures à la suite d'explosion(s).</p> <p>Présentations visuelles : pansement compressif, combat gaze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.</p> <p>Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ; - réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée. 	1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique
	Alerter les secours	Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours	30 minutes

Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

INFORMATION

- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module dans le cadre d'un autre stage, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.



Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC)
Carte professionnelle « Surveillance humaine ou de gardiennage »
Arrêté du 27 février 2017 modifié par arrêté du 24 janvier 2023

FRANCE INSTRUCTION CYNOPHILE

Siège social : 279 chemin du Deuxième Banc – 62340 Guînes
Centre de formation : 869 bis chemin du Premier Banc – 62340 Guînes

CENTRE DÉCLARÉ EN PRÉFECTURE DES HAUTS DE FRANCE :
32 62 02 815 62

AUTORISATION D'EXERCER DU CNAPS :
FOR-062-2028-01-24-20220844893

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :
SELON ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017

QUALIANOR CERTIFICATION :
Certificat N° 326 SP Ind 0

ORGANISME DE FORMATION

